

Le français suit l'anglais

MEDIA NOTICE

For Immediate Release (22 April 2024)

One Year on From French Court INJUSTICE: Hassan Diab Remains Unprotected and in Limbo



One year ago, on 21 April 2023, the Special Court of Assize in Paris unjustly declared Canadian citizen Hassan Diab guilty, based on unfounded allegations and flawed intelligence that is not allowed in a Canadian court. He was sentenced *in absentia* to life in prison for a crime he did not commit: the 1980 bombing outside a Paris synagogue.

Driven by political pressure to scapegoat an innocent man, the Special Court of Assize trial ignored exonerating evidence and the alibi firmly establishing Dr. Diab's presence in Beirut, Lebanon, at the time of the tragic 1980 attack. The prosecutors were allowed to vilify the accused, filibuster, and steal the defense's speaking time. The court had no transcripts or other recording of the event.

The "incriminating" story, which French prosecutors touted throughout the trial, was similar to the narrative presented in 2008 to Canadian extradition authorities when Dr. Diab was first sought. The case rested on unsourced and unsworn intelligence which was withdrawn from the extradition proceedings due to its highly problematic nature.

When reaching his decision to extradite Dr. Diab in 2011, Canadian Justice Robert Maranger described the "evidence" provided by France as "replete with seemingly disconnected information" and containing "a great deal of argument, hypothesis, conjecture, and references to information received, without describing the source of that information or the circumstances upon which it was received". Justice Maranger gave no weight to any component of France's case except for a French handwriting analysis report that compared Dr. Diab's handwriting to five words on a hotel registration card in 1980. In summing up, Justice Maranger wrote that France had presented "a weak case" and that "the prospects of conviction in the context of a fair trial, seem unlikely".

In a mind-boggling irony, the Court of Assize in 2023 relied on the intelligence that France had withdrawn from the Canadian extradition hearing in 2011 to declare him guilty, and

discarded the handwriting analysis that was used to commit him to extradition in 2014 due to its unreliability.

In short, the intelligence which was withdrawn from the extradition proceedings more than a decade ago became France's basis for sentencing Hassan Diab to life in prison in 2023. Meanwhile, the handwriting analysis that was used to extradite him was discarded by the Special Court of Assize. **In essence, France and Canada cancelled each other's grounds for inculping Hassan Diab.**

Dr. Hassan Diab has been subjected to a prolonged and unjust legal ordeal in Canada and in France. The Special Court of Assize declaration of guilt in April 2023 prolongs his suffering. He and his wife and children live a very stressful life in limbo, not knowing when or if a further unjust process might be commenced against him and he will be snatched away again.

In June 2018, Prime Minister Justin Trudeau [acknowledged](#) the hardship that Hassan has faced, and stated that "this is something that obviously was an extremely difficult situation to go through for himself, for his family" and promised to "make sure that it never happens again".

The Diab case is no longer a purely judicial matter. It is a decidedly political issue. **The Canadian government must say NO to a second extradition request from France (whether already submitted or to be submitted).**

CONTEXT

In 2014, Diab was unjustly extradited from Canada to France based on a flawed handwriting analysis report from France that compared his handwriting to five words on a hotel registration card in 1980. Defense handwriting experts had testified that the handwriting report used improper methodology and is totally flawed and unreliable.

Dr. Diab spent 38 months in a French maximum-security prison while the French continued their investigation. For most of that time, he was held in solitary confinement for up to 22 hours a day.

In 2018, two highly experienced French investigative magistrates (Jean-Marc Herbaut and Richard Foltzer) ascertained, after more than three years of scrupulous inquiry, that there was **no evidence to bring Dr. Hassan Diab to trial or to convict him**. A powerful alibi and exculpatory fingerprint evidence had rendered void all allegations against him. The magistrates ordered Hassan's immediate release, and in January 2018 he returned to his home and family in Canada.

The sense of relief and the hope that justice finally prevailed were short-lived. The French prosecutor appealed against Dr. Diab's release due to political pressure and victims' advocacy, leading Dr. Diab to stand trial *in absentia* in April 2023.

During the *in absentia* trial, the Investigative magistrates (Jean-Marc Herbaut and Richard Foltzer) testified that there was no valid basis for a conviction. Despite this, the Special Court of Assize in Paris sentenced Dr. Diab to life imprisonment and ordered his arrest. Donald Bayne, Hassan

Diab's Canadian lawyer remarked that "The unjust French conviction was based on secret, unsourced, uncircumstanced and unreliable 'intelligence' – inadmissible in the Canadian system of justice. Canada should not be party to this injustice."

It is clear that Hassan Diab is not the bomber of rue Copernic. His fingerprints do not match those of the suspect. He was writing exams in Beirut at the time of the bombing. He is an innocent man, unjustly suffering years of political and judicial harassment.

Dr. Diab's countless supporters span Canada from coast to coast. They are exhorting the Canadian government to act with integrity and stop France's relentless persecution of fellow Canadian citizen, Hassan Diab.

A parliamentary petition (e-4091) was launched, on April 10 this year, requiring the Canadian government to provide an answer. It reads:

"We, the undersigned, citizens or residents of Canada, call upon the Government of Canada to formally declare that Canada will neither accept nor agree to any second request from the French Government for the extradition of Dr. Hassan Diab in connection with the 1980 Paris attack."

<https://www.ourcommons.ca/petitions/en/Petition/Details?Petition=e-4901>
<https://www.noscommunes.ca/petitions/fr/Petition/Details?Petition=e-4901>

For more information:

Roger Clark
Hassan Diab Support Committee
(613) 355-2623
erogclark@gmail.com
<https://www.justiceforhassandiab.org>

Le français

AVIS AUX MÉDIAS

Pour une diffusion immédiate (au 22 avril 2024)

Il y a un an, la Cour d'assises à Paris commettait une injustice : Hassan Diab reste sans protection et est suspendu dans un vide

Il y a un an aujourd'hui, le 21 avril 2023, la Cour d'assises spécialement constituée à Paris affirmait la culpabilité de Hassan Diab, sur la base d'allégations infondées et de renseignements viciés qui ne seraient pas admissibles dans une cour canadienne. En son absence, M. Diab fut

condamné à la réclusion à perpétuité pour un crime qu'il n'a pas commis : un attentat à la bombe devant une synagogue parisienne en 1980.

Mu par une pression politique incessante qui servait à faire d'un innocent le bouc émissaire dans cette affaire, le procès devant la Cour d'assises spéciale ne tint pas compte de preuves à décharge, ainsi que d'un alibi solide qui établissait clairement la présence de M. Diab au Liban (à Beyrouth) au moment de cet attentat tragique en 1980. La cour permit aux procureurs de vilipender l'accusé, de faire de l'obstruction, de s'emparer du temps de parole de la défense. La cour n'avait ni des transcriptions du procès, ni un enregistrement sonore de celui-ci.

L'histoire incriminante, que les procureurs français répétèrent pendant tout le procès, ressemblait beaucoup au récit présenté en 2008 aux autorités canadiennes lors du procès d'extradition de M. Diab. Cette histoire était issue de renseignements aux sources occultes et de témoignages qui n'avaient pas été présentés sous serment. Ces renseignements avaient été retirés du dossier en raison de leur caractère hautement problématique.

Lorsqu'il rendit son jugement en faveur de l'extradition de M. Diab en 2011, le juge canadien Robert Maranger décrivit les « preuves » avancées par la France comme « une masse d'arguments, d'hypothèses, de conjectures et de références à des renseignements obtenus, sans jamais avoir indiqué la source de ces renseignements ou les circonstances dans lesquelles ils avaient été recueillis ». Parmi les « preuves » avancées par la France, le juge Maranger ne retint rien, sauf une analyse qui comparait l'écriture de Hassan Diab à cinq mots inscrits sur la fiche d'inscription d'un hôtel parisien en 1980. Dans son résumé du procès, le juge Maranger écrivit que la cause défendue par la France était « faible » et que « la perspective d'un verdict de culpabilité semblait peu probable dans le contexte d'un procès équitable ».

Ironiquement, la Cour d'Assises en 2023 a fondé son jugement de culpabilité sur les renseignements que la France avait retirés du dossier d'extradition en 2011 et a mis de côté l'analyse de l'écriture qui avait servi de justification de l'extradition de M. Diab vers la France en 2014, en raison de son caractère peu fiable.

Bref, le narratif issu des services de renseignement français et autres (et qui avait été retiré du dossier d'extradition il y a plus de dix ans) devint le fondement d'un verdict de culpabilité et d'une peine de réclusion à perpétuité de Hassan Diab en 2023, tandis que l'analyse de son écriture qui a fondé son extradition, a été mis de côté par la Cour d'assises spécialement constituée. **Essentiellement, la France et le Canada ont chacun annulé les raisons qu'avait l'autre d'inculper Hassan Diab.**

M. Hassan Diab a traversé des épreuves judiciaires prolongées et injustes au Canada et en France. En le déclarant coupable en avril 2023, la Cour d'assises spécialement constituée n'a fait que prolonger sa souffrance. Lui-même, sa conjointe et leurs enfants mènent une vie remplie de stress dans une sorte de vide, ne sachant ni si une autre procédure injuste sera entamée contre lui, ni s'il sera de nouveau enlevé et transporté ailleurs.

En juin 2018, le premier ministre Justin Trudeau [reconnut](#) les difficultés auxquelles M. Diab a dû faire face. M. Trudeau déclara que « c'était évidemment une situation très difficile à traverser pour lui et pour sa famille ». M. Trudeau promit de « s'assurer que cela ne se reproduise plus jamais ».

Le cas Hassan Diab n'est plus une affaire purement judiciaire. Cette affaire est devenue une cause politique. **Le gouvernement canadien doit répondre NON à toute demande d'une deuxième extradition venant de la France (qu'une telle demande ait déjà été envoyée ou ne le sera qu'à l'avenir).**

CONTEXTE

En 2014, une analyse française viciée de l'écriture de M. Diab fut le prétexte de son extradition vers la France. Ce rapport comparait l'écriture de Hassan Diab à cinq mots inscrits en 1980 sur la fiche d'un hôtel à Paris. Des témoins-experts recrutés par la défense avaient fortement critiqué la méthodologie de cette analyse française et avait sérieusement remis en question sa fiabilité.

M. Diab passa 38 mois dans une prison française, tandis que les Français menaient leur enquête. Pendant presque toute cette période, il fut en isolement cellulaire à raison de 22 heures par jour.

En 2018, deux juges d'instruction français très expérimentés (à eux deux, ils avaient 37 années d'expérience dans leur domaine), Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer, établirent qu'il n'y avait **pas suffisamment de preuves pour justifier un verdict de culpabilité (et donc un procès)**. Un solide alibi, ainsi que l'effet disculpatoire de l'analyse des empreintes digitales de M. Diab, avaient annulé les accusations contre celui-ci. Les deux magistrats ordonnèrent la libération immédiate de Hassan Diab. En 2018, celui-ci retrouva sa famille et son domicile au Canada.

Le soulagement, ainsi que le sentiment que la justice avait triomphé furent de courte durée. La Chambre d'instruction à Paris alla en appel, en raison de pressions politiques et du lobby des victimes et de leurs proches. Cet appel mena au procès *in absentia* de Hassan Diab en avril 2023.

Au cours de ce procès, les juges d'instruction Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer témoignèrent qu'il n'y avait guère lieu de trouver M. Diab coupable, en l'absence de toute preuve de sa culpabilité. Malgré cela, la Cour d'assises spécialement constituée condamna Hassan Diab à la réclusion à perpétuité et ordonna son arrestation. Donald Bayne, l'avocat de M. Diab au Canada, fit valoir que « le verdict injuste de culpabilité était fondé sur des renseignements secrets et non fiables, dont les sources étaient occultes et qui avaient été recueillis dans des circonstances inconnues. Ces « renseignements » seraient inadmissibles dans le système judiciaire canadien, toujours selon M. Bayne, qui ajouta : « le Canada ne devrait pas participer à cette injustice ».

Il est clair que Hassan Diab n'est pas le coupable de l'attentat de la rue Copernic. Ses empreintes digitales ne correspondent pas à celles du principal suspect, Alexander Panadriyu. M. Diab rédigeait ses examens universitaires à Beyrouth au moment de l'attentat. Il est la victime innocente de nombreuses années de harcèlement politique et juridique. Les gens qui appuient la cause de Hassan Diab s'étendent de l'Océan atlantique à l'Océan pacifique. Ils et elles exhortent le gouvernement canadien à faire preuve d'intégrité et à mettre fin à la persécution interminable de notre concitoyen, Hassan Diab.

Une pétition parlementaire a été lancée le 10 avril de cette année. Cette pétition exige une réponse du gouvernement canadien. Selon cette pétition :

*« Nous, soussignés, **citoyens ou résidents du Canada**, demandons au **Gouvernement du Canada** de déclarer formellement que le Canada n'acceptera ni ne consentira à aucune seconde demande du gouvernement français pour l'extradition de M. Hassan Diab en lien avec l'attentat de Paris de 1980. »*

<https://www.ourcommons.ca/petitions/en/Petition/Details?Petition=e-4901>
<https://www.noscommunes.ca/petitions/fr/Petition/Details?Petition=e-4901>

Pour de plus amples renseignements:

M. Roger Clark
Comité d'appui à Hassan Diab
(613) 355-2623
erogclark@gmail.com
<https://www.justiceforhassandiab.org>